



DIRECTIVE

Participation de HES-SO Master aux frais d'inscription des courses à pied

Afin de favoriser la pratique sportive, HES-SO Master participe aux frais d'inscription de certaines courses à pied.

Population concernée

Peuvent prétendre à une participation de HES-SO Master :

1. Les étudiant·es présent·es et en échange ;
2. Le personnel administratif et technique de HES-SO Master ;
3. Les adjoint·es et responsables d'une filière HES-SO Master.

Montant du forfait

HES-SO Master participe aux frais d'inscription des courses à pied organisées dans les cantons romands jusqu'à hauteur de CHF 40.-.

Les remboursements s'effectuent **uniquement sur la base des pièces justificatives** qui doivent être intégrées au formulaire de demande de remboursement.

En l'absence de ces pièces, aucun remboursement ne sera effectué.

Le remboursement ne sera effectué qu'après la participation à la course à pied.

Procédure de demande de participation

1. Remplir le formulaire disponible sur la page internet dédiée.
2. Signer le formulaire.
3. Joindre la preuve de participation ainsi que la preuve de paiement de l'inscription à la course.
4. Renvoyer le formulaire accompagné de toutes les pièces justificatives en **un seul fichier PDF** à l'adresse remboursement.master@hes-so.ch

Cette directive est applicable dès le 10 juin 2025.

